

\$2,500. Nous avons eu l'expérience de ce genre de colonisation dans l'Ouest pendant les premières années. Des gens de différentes nationalités ont été amenés au pays et installés sur une terre; on leur a consenti une avance de \$600 en prenant une hypothèque comme on se propose de le faire ici.

Ces gens n'étaient pas au courant des travaux de la ferme. Ils passèrent plusieurs années à l'œuvre; mais en fin de compte ils perdirent tout ce qu'ils possédaient, furent dans l'impossibilité de rembourser un seul dollar des sommes qui leur avaient été avancées, en sorte que les compagnies détenant les hypothèques ou encore les prêteurs s'emparèrent des terres pour se rembourser. A cette époque, on pouvait avec \$600 acheter autant que de nos jours avec \$2,500. Cette mesure peut s'appliquer à ceux qui ont quelque expérience sur la ferme, mais nous devrions adopter d'autres méthodes afin de donner un coup de main aux soldats qui n'ont pas l'habitude de la vie rurale ou qui n'ont jamais habité des endroits éloignés des villes.

Nous ferions mieux de suivre l'exemple de l'Alberta à l'endroit des soldats réformés de la guerre et qui n'ont pas d'expérience en agriculture. Dans cette province, on a établi des écoles où les soldats, ayant de l'instruction, se préparent à obtenir leurs diplômes d'instituteurs, tandis que ceux qui n'ont pas de dispositions pour s'instruire suivent des cours professionnels et apprennent des métiers.

En suivant ce système, nos vétérans peuvent être mis en mesure de gagner leur vie, à leur grand avantage et l'avantage du pays.

Le Gouvernement est en train de commettre une grave erreur, s'il fait adopter une mesure générale sous le régime de laquelle les soldats vétérans de toutes les parties de l'empire, sans expérience aucune en matière agricole, seront libres de venir s'établir sur nos terres de l'Ouest. Ils obtiendront un quart de section, nous leur avancerons une somme de \$2,500 et cinq ans plus tard ils n'auront pas un sou vaillant. Les choses sont pour ainsi dire toujours tournées de cette façon-là dans le passé. Pourquoi les chances de succès seraient-elles meilleures aujourd'hui avec des gens qui seront loin d'être satisfaits de vivre éloignés des chemins de fer, privés de toutes relations sociales et ayant à faire face à la situation qui attend tout pionnier dans une région nouvelle et éloignée de toutes communications par voies ferrées?

J'ai passablement d'expérience à ce sujet; j'ai passé par là. Il y a de nombreuses difficultés à surmonter, en sorte que, je le répète, seuls les hommes, qui ont l'habitude de la vie à la campagne auront des chances de réussite d'après le plan proposé.

L'hon. M. ROCHE: Monsieur l'Orateur, si nous devons suivre les avis de l'honorable député d'Assiniboia (M. Turriff), je crains fort que nous succomberions au découragement avant même d'avoir essayé de placer sur des terres des gens n'ayant pas d'expérience en matière d'agriculture.

Comme je l'ai expliqué, le Gouvernement désire atteindre deux buts en proposant cette mesure.

En premier lieu, nous voulons reconnaître les services de nos soldats vétérans en dirigeant leurs énergies vers la culture du sol; en second lieu, nous voulons augmenter notre production agricole. Tous les autres pays adoptent, avec bon espoir de réussir, des plans pour établir leurs soldats sur des terres, sans limiter leurs efforts uniquement à ceux qui travaillaient sur la ferme lors de la déclaration de la guerre. Je ne vois donc pas pour quelle raison nous ne tenterions pas de faire la même chose en Canada. Les exemples qu'a cités l'honorable député d'Assiniboia, sont tous du premier au dernier, des cas où nulle surveillance ne fut exercée relativement aux dépenses engagées. Dans le cas actuel, les sommes prêtées aux soldats libérés seront déboursées sous la surveillance de la commission qui sera nommée à cette fin.

D'ailleurs, l'intention du Gouvernement, n'est pas de prêter de l'argent aux colons inexpérimentés, mais à ceux qui seront recommandés par la commission, laquelle devra d'abord s'assurer si les candidats remplissent bien toutes les conditions qu'exigent les dispositions de la loi proposée. L'intention du Gouvernement est de faire donner une instruction agricole aux soldats qui sont dénués de toute expérience sur la ferme. L'Australie et la Nouvelle-Zélande encouragent leurs soldats réformés à s'établir sur des terres—non seulement leurs soldats, mais aussi les soldats de l'armée britannique. Nous sommes suffisamment protégés, puisque nous n'avancerons des prêts qu'à ceux des nouveaux colons qui nous seront recommandés par les commissaires comme étant des agriculteurs ayant des perspectives de succès. Or, je le répète, les commissaires exerceront une sur-